



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CSG

Question écrite n° 9274

Texte de la question

M. Roland Vuillaume appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences pour les travailleurs non salariés du transfert des cotisations d'assurance maladie sur la CSG. En effet, compte tenu de l'assiette des cotisations des non-salariés, l'augmentation de la CSG ne sera pas compensée par la baisse des cotisations maladie et se traduira par une perte de leur pouvoir d'achat. Alors que le basculement des cotisations maladie vers la CSG permettra un accroissement substantiel du pouvoir d'achat des salariés de l'ordre de 1,1 %, ce dispositif pénalise les non-salariés. Aussi, il lui demande comment elle entend remédier à cette inégalité de traitement, très mal ressentie par les intéressés.

Données clés

Auteur : [M. Roland Vuillaume](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9274

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 386